

TENNIS LIBRE

RÈGLEMENTS :

Afin de garder les terrains en bon état, les lieux propres et pour faciliter le bon déroulement de l'activité, nous vous demandons de respecter les règlements suivants :

1. Il est obligatoire de porter des souliers de course qui ne marquent pas la surface.
2. Il est interdit :
 - de manger ou de fumer sur les terrains;
 - d'utiliser des contenants de verre;
 - d'utiliser les terrains à d'autres fins que pour la pratique du tennis;
 - d'utiliser les terrains pendant les périodes d'entretien.
3. Tenue vestimentaire adéquate.
4. Le changement de joueurs doit s'effectuer à l'heure juste. Vous devez quitter le terrain aussitôt votre heure de jeu terminée.
5. La Ville de Terrebonne ne peut être tenue responsable des objets perdus ou volés ou encore des accidents ou blessures qui peuvent survenir lors de la pratique du tennis.
6. Les activités spéciales et les cours offerts par la Ville et les heures réservées au Club de tennis ont préséance sur les activités de pratique libre.

PROCÉDURE DE RÉSERVATION :

- Réservation maximum 24 heures à l'avance.
- Réservation d'un terrain à la fois et pour une heure à la fois.
- Les terrains seront ouverts selon l'horaire de fin de semaine lors des journées fériées.
- Chaque personne ayant réservé un terrain doit se présenter au surveillant au maximum 5 minutes après le début de l'heure réservée sinon le terrain sera considéré vacant.
- La disponibilité des terrains peut être limitée par la tenue des cours ou d'activités spéciales.
- Aucun prêt ou location d'équipement sur place.

DÉFECTUOSITÉ OU ANOMALIE?

Vous pouvez le signaler en composant le numéro suivant : 450 961-2001, poste 4000.



**TOUS LES TERRAINS
SONT OUVERTS
JUSQU'À 22 H.**

Il est possible de réserver certains d'entre eux selon l'horaire disponible défini.

POUR RÉSERVATION

PARCS

ANGORA
4125, d'Argenson

TÉLÉPHONE

450 961-2001,
poste 1934

HORAIRES DISPONIBLES

Du 9 avril au 22 juin :
Lundi au jeudi de 16 h à 22 h
Vendredi de 13 h à 22 h
Samedi et dimanche de 9 h à 22 h
Du 23 juin au 2 septembre :
Lundi au vendredi de 10 h à 23 h
Samedi et dimanche de 9 h à 22 h
Du 3 septembre au 7 octobre :
Lundi au jeudi de 16 h à 21 h
Vendredi de 13 h à 22 h
Samedi et dimanche de 10 h à 22 h

CHARLES-BRUNEAU
1731, Rochon

450 964-5565

DU GOUFFRE
829, de l'Escuminac

450 964-3036

PIERRE-LE GARDEUR
4523, Pierre-Le Gardeur

450 582-1765

SAINTE-SACREMENT
1126, Gédéon-M.-Prévost

450 471-8045

Du 9 avril au 22 juin :
Lundi au vendredi de 18 h à 22 h
Samedi et dimanche de 13 h à 22 h
Du 23 juin au 2 septembre :
Lundi au vendredi de 18 h à 22 h
Samedi et dimanche de 10 h à 22 h
Du 3 septembre au 7 octobre :
Lundi au vendredi de 18 h à 21 h
Samedi et dimanche de 13 h à 21 h

SANS RÉSERVATION

PARCS

ANDRÉ-GUÉRARD
Rue Camus

CHARLES-ÉDOUARD-RENAUD
10 541, des Pélicans

DAUNAIS
170, Germain-Raby (Île St-Jean)

DE LA POMMERAIE
Boul. de la Pommeraie

DE L'HORTENSIA
1680, de l'Hortensia

JOSEPH-BOURGOUIN
1135, de l'Harricana

LAURIER
2850, Sébastien

MARCEL-DE LA SABLONNIÈRE
1070, Marcel-De la Sablonnière

HORAIRE DISPONIBLE

Du 9 avril au 7 octobre :
Tous les jours jusqu'à 22 h

SANS RÉSERVATION

PARCS

DE LA PINIÈRE
Rue de la Passerelle

DE L'ENGOULEVENT
150, rue de l'Érable-Noir

DE POITIERS
Rue de Poitiers

HORAIRE DISPONIBLE

Du 9 avril au 7 octobre :
Tous les jours selon la luminosité

HORAIRE ET INFORMATION :

ville.terrebonne.qc.ca

dans la section **loisirs et tourisme**

et dans l'onglet **Activités libres**